

Informations pratiques



Voisins vigilants

Bon nombre de villages voisins font partie de l'opération « Voisins vigilants ». Cette action a pour but de faire appel à la vigilance individuelle de chacun de ses administrés au bénéfice de la sécurité de tous dans le strict respect de la Loi. Les voisins vigilants sont là pour être attentifs à tout évènement suspect ou inhabituel, ils ne se substituent pas aux forces de l'ordre mais doivent signaler aux gendarmes ou policiers municipaux ces faits susceptibles de menacer la sécurité de leurs voisins ou de leurs biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, de s'engager dans ce dispositif et d'organiser une réunion publique avec les forces de l'ordre compétentes ; de signer une convention et d'apposer les panneaux comportant le logo « Voisins vigilants » aux entrées du village.



En cas de malaise, un **défibrillateur** est à votre disposition sous l'abri bus place du village



Les horaires et les lignes de tous les **transports en commun** du département sont consultables en ligne sur www.oise-mobilite.fr. Outre la possibilité de connaître tous les horaires et toutes les lignes, le site offre aussi :

- des informations en temps réel sur d'éventuelles perturbations du réseau (intempéries, pannes, grèves...)
- la diffusion d'emails afin d'être tenu informé des perturbations pour les établissements scolaires desservis par les lignes du réseau
- une carte départementale interactive offrant une vision d'ensemble de tous les réseaux desservant l'Oise
- un moteur de recherche pour trouver en quelques secondes les lignes qui desservent un arrêt spécifique
- la possibilité pour les abonnés de réserver en ligne les transports à la demande (TAD).



Agence Oise Mobilité
19, rue Pierre Jacoby
60000 Beauvais
☎ : 0 810 60 00 60
<http://www.oise-mobilite.fr/>

En février 2012, la Communauté de Communes du Plateau Picard a mis en place, sous l'impulsion de son Président Frans Desmedt, un service expérimental de transport collectif à la demande. Son objectif : développer la mobilité des habitants en proposant un service de complément aux lignes régulières existantes du Conseil général de l'Oise et du Conseil Régional de Picardie.

Télécharger le fichier http://www.oise-mobilite.fr/ftp/FR_documents_pso/TADAM%20-%20Brochure%202014.pdf

Documents joints

Formulaire de contact / LIEN A FAIRE

http://www.oise-mobilite.fr/contact/?rub_code=14

fiche horaires bourgs et commerces TADAM (PDF - 344.13 Ko) LIEN 0 FAIRE

http://www.oise-mobilite.fr/ftp/FR_documents_pso/TADAM%20-%20Fiche%20horaire%20service%20Centre%20Bourg%20-%202014.pdf

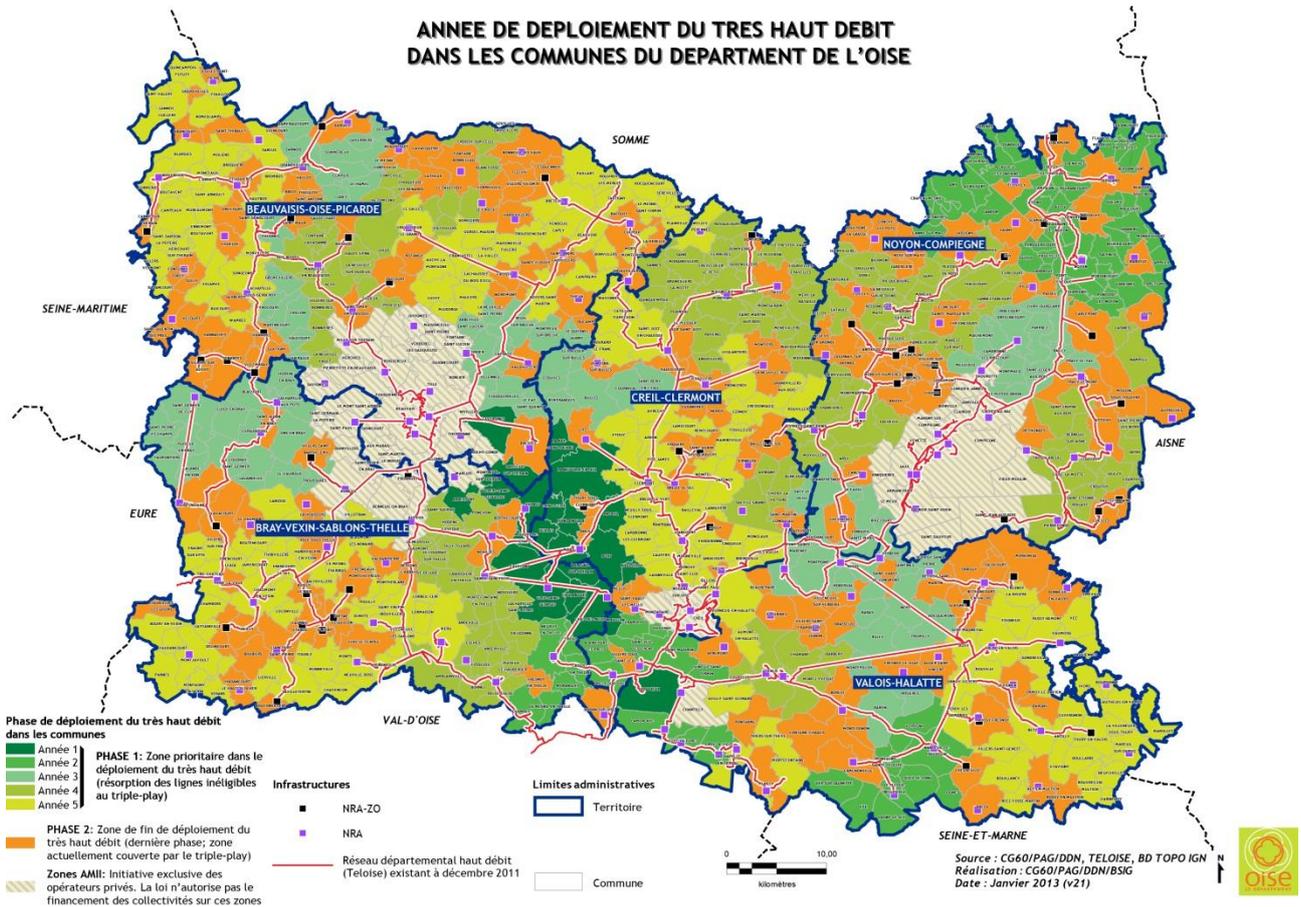
service de réservation en ligne : LIEN A FAIRE

http://www.oise-mobilite.fr/TAD/?rub_code=9&tad=TADAM

Fiche horaire service gare :  Tadam - Montiers - Valable au 14-12-

2014.pdf (Document Acrobat P.D.F. - 319 k.o.) (http://www.oise-mobilite.fr/presentation/?rub_code=91&thm_id=414&doc_id=736&lang_id=1&lang_id=1&part_id=21&laction=preview)

Les élus du département de l'Oise ayant pris conscience des enjeux de compétitivité et d'attractivité pour le devenir de leur territoire, si proche de l'Île-de-France, ont décidé d'agir fortement pour l'aménagement numérique, d'abord avec le **programme TelOise** en matière de haut débit (de 2004 à 2012) qui a permis une couverture 100% haut débit avec au minimum 512 kbps, et aujourd'hui avec le programme OISE Très Haut Débit, pleinement conscients que la révolution numérique est rapide, globale, et irréversible.
<http://www.caissedesdepots.fr/actualites/toutes-les-actualites/en-region-hors-menu/41-meur-pour-financer-le-dploiement-du-tres-haut-debit-dans-loise.html>



Agence postale communale La Neuville-Roy

7, Rue de Paris (mairie)
60190 La Neuville-Roy

Lundi	17h00 – 18h45
Mardi	09h00 – 12h00
Mercredi	16h00 – 18h30
Jeudi	09h00 – 12h00
Vendredi	14h00 – 17h00
Samedi	08h30 – 10h00
Dimanche	Fermé

Les opérations réalisables :

- Vente d'enveloppes et boîtes express (Chronopost)
- Vente de timbres-poste à usage courant
- Ventes d'enveloppes prêt-à-poster et d'emballages Colissimo
- Dépôts des objets y compris recommandés (or objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée)
- Retrait des lettres et colis en instance (hors poste restante, valeur déclarée, contre remboursement et Chronopost)
- Service de proximité (contrat de réexpédition et de garde du courrier, abonnement mobilité et prêt-à-poster de réexpédition)
- Retrait d'espèces pour les titulaires de CCP et de livret A, limité à 350€ par période de 7 jours consécutifs et par compte).

Collecte des déchets verts

Quels sont les déchets végétaux acceptés ?



tontes de gazon



petits branchages



feuilles, taille de végétaux



plantes, végétaux flétris

Collecte le **mercredi matin** de mi-avril à fin juillet et de début septembre à fin octobre.

Vous pouvez trouver les sacs « déchets verts » en Mairie (5 max par foyer).

Sont acceptés :

Les tontes
Les feuilles mortes
Les fleurs et plantes fanés
Les tailles et petits branchages

Ne sont pas acceptés :

Les gros branchages, souches, troncs
Les déchets de cuisine
Les pots de fleur
Les cendres



Collecte des déchets ménagers le vendredi matin.



Contactez Info-tri: ☎ 0.800.81.82.61



Horaires de tontes de vos pelouses (arrêté préfectoral du 15 novembre 1999)

Lundi au Vendredi : 08h- 12h et 13h30 - 19h30

Samedi : 09h- 12h et 15h - 19h

Dimanche et jours fériés : 10h- 12h



Le tri sélectif

Ramassage du tri sélectif par l'employé communal :
les jeudis **pour les personnes âgées de 65 ans et plus.**



Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon (...) est strictement interdit tout au long de l'année



Les habitants de Montiers disposent sur le territoire de la communauté de communes d'un réseau de 3 déchetteries : La Neuville-Roy, Maignelay-Montigny et Saint-Just-en-Chaussée.

La-Neuville-Roy

Déchetterie lieu-dit: La Sucrierie

☎ : 03.44.78.71.44

	Jours	Du 1/03 au 31/10	Du 1/11 au 29/02
Matin	Vendredi	de 09h00 à 12h00	
	Samedi		
Après-midi	Lundi	de 14h00 à 18h00.	de 14h00 à 17h00
	Mercredi		
	Vendredi		
	Samedi		

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les habitants de Montiers. Il est soumis à certaines conditions pour les professionnels.

Saint-Just-en-Chaussée

Rue Sarraill

60130 SAINT JUST EN CHAUSSEE

☎ : 03 44 19 51 03

	Jours	Du 1/03 au 31/10	Du 1/11 au 29/02
Matin	Lundi	de 08h00 à 12h00	
	Mardi	de 09h00 à 12h00	
	Mercredi	de 08h00 à 12h00	
	Jeudi	de 09h00 à 12h00	
	Vendredi	de 09h00 à 12h00	
	Samedi	de 09h00 à 12h00	
Après-midi	Mercredi	de 14h00 à 18h00	FERME
	Vendredi	de 14h00 à 18h00	FERME
	Samedi	de 14h00 à 18h00	de 14h00 à 17h00

Maignelay-Montigny

Route de Coivrel,

60420 Maignelay-Montigny

☎ : 03 44 51 49 90

	Jours	Du 1/03 au 31/10	Du 1/11 au 29/02
Matin	Mardi	de 09h00 à 12h00	FERME
	Vendredi	de 08h00 à 12h00	FERME

	Samedi	de 09h00 à 12h00	de 09h00 à 12h00
Après-midi	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi	de 14h00 à 18h00	de 14h00 à 17h00